



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 27

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

BGE Perspectives - Accueil de porteurs de projet et accompagnement de créateurs d'entreprises - Demande de subvention 2024

Créée en janvier 2003, la Boutique de Gestion de Côte-d'Or - devenue BGE Perspectives depuis 2012 et sa fusion avec BGE Saône & Loire - propose aux porteurs de projet, un accompagnement dans leur démarche de création (de l'idée au projet), global, personnalisé et structurant permettant l'émergence d'activités économiques pérennes.

Ce sont des actions dites de sensibilisation, d'animation, d'information, de formation, de création de lieux d'échanges et de partage d'expériences de porteurs de projets potentiels et de jeunes créateurs. Sont ainsi mis en place :

- des ateliers thématiques : paroles d'experts, matinées de l'initiative, réunions d'information sur le régime d'auto-entrepreneur ;
- des accompagnements et formations, individuels et collectifs ;
- l'animation d'un réseau de créateurs d'entreprise ;
- la participation à des actions d'émergence et de sensibilisation.

Situé sur le Parc Valmy dans des locaux partagés avec France Active Bourgogne, l'équipe BGE Perspectives compte aujourd'hui 42 salariés dont 9 conseillers formateurs rattachés à l'antenne de Dijon, et une équipe « support » assumant des fonctions d'accueil, de formation, de communication, d'administration et de direction. Le conseil d'administration accueille 14 bénévoles.

Les activités de BGE Perspectives réalisées en 2020, 2021, 2022 et 2023 sont retracées ci-après :

Activité globale de BGE Perspectives en Côte d'Or												
	2020	Sur Dijon Métropole		2021	Sur Dijon Métropole		2022	Sur Dijon Métropole		2023	Sur Dijon Métropole	
Accueils	859	702	1169	649	1268	673	1268	649	56%	1518	783	52 %
Accompagnements	818	569	924	531	1037	560	1037	531	57%	1030	681	66 %
Entreprises suivies	141	100	118	59	115	64	115	59	50%	203	117	57 %
Création d'entreprises	152	81	53%	175	100	57%	173	97	56%	157	94	60 %

La phase d'accueil correspond au 1^{er} contact avec un entrepreneur, qui peut être « prescrit » dans le cadre d'une prestation (ex : par pôle emploi), spontané ou proactif à l'occasion d'actions de promotion de l'entrepreneuriat (ex : BGE bus dans les quartiers), les enjeux étant de répondre aux premières questions, d'identifier la volonté de l'entrepreneur à être accompagné(e) et définir le meilleur parcours (individualisation) ou de le réorienter si la demande est en décalage par rapport au service BGE.

La phase d'accompagnement ante-crédation correspond à un parcours de plusieurs rendez-vous individuels et/ou collectifs ayant pour objectif d'amener l'entrepreneur en projet à prendre sa décision (de créer ou reprendre) en toute connaissance de cause. D'une durée variable et totalement individualisée, elle permet de travailler sur différents champs (liste non exhaustive) :

- Équation personne/projet, motivations à entreprendre, posture ;
- Définition de l'offre, étude de marché ;
- Stratégie commerciale, implantation, distribution, communication ;
- Prévisionnel financier (compte de résultat et plan de financement initial) et outils de gestion ;
- Choix statut juridique, régime fiscal, assurance ;
- Mise en réseau (avec organismes de financements, experts, autres entrepreneurs...) ;
- Démarche administratives liées aux formalités.

Enfin, **la phase de suivi** d'entreprises consiste à amener l'entrepreneur en activité à, selon sa demande, développer, consolider ou cesser son activité. Cela permet, comme en accompagnement amont, de travailler sur différents champs (liste non exhaustive) :

- Bilan des compétences de l'entrepreneur, ses atouts personnels, ses difficultés ;
- Redéfinition de son offre, adaptation aux évolutions du marché, changement de local... ;
- Interrogation de la stratégie de distribution et/ou communication (notamment digitalisation) ;
- Ajustement financier ;
- Changement de statut juridique, régime fiscal, assurance.

Il convient de préciser que les entreprises créées avec l'aide de la BGE ont un taux de pérennité à 3 ans de 75 %, qui est supérieur à la moyenne qui est de 66 %.

Les entreprises créées sont en majeure partie de très petites entreprises. Il s'agit souvent de la création de l'emploi du créateur d'entreprise, assortie quelques fois d'emplois salariés.

Depuis 2007, la métropole lui apporte son soutien financier, au titre de l'accueil et de l'accompagnement des créateurs de projet aux côtés de partenaires institutionnels : le FSE, la DREETS (contrats de ville), le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (SIEG), Bpifrance création...

Par courrier du 26 avril 2024, BGE Perspectives sollicite de Dijon métropole une participation financière de 20 000 € sur un budget prévisionnel de 3 016 389 € (voir budget ci-joint).

Il est proposé de reconduire le soutien de Dijon Métropole pour l'année 2024, à hauteur de 20 000 €, et de conditionner le versement de la somme à l'atteinte des objectifs suivants :

Accueil de 50 porteurs de projet de Dijon métropole (soit 100 € par accueil)	5 000 €
Accompagnement de 30 porteurs de projet de Dijon métropole (soit 500 € par porteur de projet)	15 000 €

Un premier acompte de 50 % de la subvention (soit 10 000 €) pourra être versé dès lors que BGE Perspectives justifiera de la réalisation de la moitié des objectifs prévus en 2024, le solde étant ensuite versé sur présentation d'un bilan faisant apparaître les résultats obtenus à hauteur des objectifs fixés.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention de 20 000 € à BGE Perspectives, selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN POUR : 39 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATION(S)

